

Conditions Générales de Services

1. PRÉAMBULE

Madame Anais SEGURA, entrepreneur individuel, immatriculée sous le numéro SIRET 93400433700017, numéro de TVA intracommunautaire FR95934007337, dont le siège social est situé 45 avenue Sadi Carnot – 13200 Arles (ci-après « LAOKESS ») est spécialisée dans la création et animation d'escape games et activités immersives.

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après les « CGS ») ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des Services de LAOKESS aux personnes qui en font l'acquisition (ci-après le « Client ») par correspondance ou en ligne via le site internet www.laokess.com (ci-après le « Site »).

Les Contrat (CGS et Devis) constituent l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Ils remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur, relatif à l'objet des CGS et prévalent sur tout autre document contractuel ayant pour objet la fourniture des Services, tels que prospectus, catalogues ou photographies des produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGS sont (i) soit transmises au Client avec le Devis et applicables au Client qui reconnaît en validant le Devis, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées, (ii) soit directement consultables sur le Site et sont applicables au Client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet avant la réalisation d'une commande, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux CGS en vigueur au jour de la commande.

Les CGS applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

LAOKESS se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présente Conditions Générales.

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant (I) le Devis, (II) les Conditions Générales. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut pour l'obligation en cause.

Les Parties sont convenues de ce qui suit :

2. GENERALITES

Le Client souhaite bénéficier des Services fournis par LAOKESS.

Les Services fournis par LAOKESS peuvent contenir des images suggestives et des références humoristiques à des contenus pour adultes (non pornographiques) et sont donc interdits aux personnes mineures.

Le Client reconnaît être majeur et s'interdit de faire participer des personnes mineures aux Services.

Les présentes CGV sont applicables à toute commande passée par le Client auprès de LAOKESS.

La commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGS.

3. LES SERVICES

Les Services fournis par LAOKESS au Client correspondent à la location d'un escape game personnalisé spécial Enterrement de Vie de Jeune Fille (EVJF)/Enterrement de Vie de Garçon (EVG).

Les Services incluent la mise à disposition du matériel de jeu, des livrets explicatifs et des éléments personnalisés (ci-après le « Matériel ») permettant au Client d'installer et d'animer l'escape game pour l'Enterrement de

Vie de Jeune Fille ou l'Enterrement de Vie de Garçon qu'il organise (ci-après l'« Evènement »).

Le Matériel est mis à disposition le temps de l'Evènement et devra être retourné à LAOKESS une fois l'Evènement terminé.

Les modalités de ce retour figurent à l'article 9 ci-après.

4. CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie de la fourniture des Services, le Client paie à LAOKESS le prix indiqué dans le Devis (ci-après le « Prix »).

Le prix des Services fournis par LAOKESS sont en Euros et toutes taxes comprises, hors frais de livraison.

5. PASSATION DES COMMANDES

La commande du Client doit être adressée au siège social de LAOKESS :

- soit par courrier à l'adresse suivante : 45 avenue Sadi Carnot – 13200 Arles,
- soit par email à l'adresse suivante : contact@laokess.com

La commande doit préciser la date à laquelle l'Evènement doit se tenir.

LAOKESS se réserve le droit d'accepter ou non la commande.

Si la commande est acceptée, LAOKESS fournira un Devis comprenant les conditions contractuelles spécifiques applicables aux Services souscrits par le Client et notamment le prix des Services.

L'acceptation du Devis entraîne l'acceptation des présentes CGS.

La commande peut également être passée directement sur le Site. Le Devis correspond alors au récapitulatif de la commande que le Client accepte pour passer commande.

6. PAIEMENT

En contrepartie de la fourniture des Services, le Client paie à LAOKESS le Prix selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la commande,
- 50 % à réception du matériel.

Chaque paiement effectué par le Client est dû et non remboursable.

Les Services ne seront fournis au Client qu'après paiement de l'acompte de 50% du Prix à la commande et du versement de la caution prévu à l'article 7 ci-après.

7. CAUTION

Afin de sécuriser le Matériel et de garantir le complet paiement du Prix, le Client consent une caution de 70 € à LAOKESS. Celle-ci ne sera encaissée qu'en cas de défaut de retour du Matériel, de retard dans le retour du Matériel, de dégradation du Matériel ou de défaut de paiement de tout ou partie du Prix.

LAOKESS pourra réclamer cette caution, à sa discréction, soit via la solution de caution en ligne Swikly soit par chèque.

8. LIVRAISON

Le point de livraison du matériel est fixé par le Client dans la commande.

La livraison sera effectuée au plus tard à la date à laquelle l'Evènement doit se tenir, sous réserve que le Client ait bien fourni cette indication lorsqu'il a adressé sa commande.

En cas de retard de livraison du matériel par rapport à la date de l'évènement, causé par la faute de LAOKESS, le Client sera intégralement remboursé du Prix.

Aucun préjudice complémentaire ne pourra être réclamé par le Client.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits et la complétude des Produits selon la check list fournie lors de la livraison ou de la mise à disposition, et de signaler tout défaut,

le cas échéant, sur le bon de transport ou de livraison.

A défaut de réserves expressément émises par du Client lors de la livraison des Produits, ceux-ci seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Le Client dispose d'un délai de trois (3) jours à compter de la livraison des Produits pour confirmer par écrit et par courrier recommandé AR de telles réserves auprès de LAOKESS.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client.

LAOKESS remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, le matériel livré dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Lorsque le remplacement du matériel n'est pas possible, LAOKESS procédera au remboursement des Services.

9. RETOUR DU MATERIEL

Le Matériel est mis à disposition du Client pendant la durée de l'Evènement et ne lui appartient pas.

Le Client est tenu de restituer le Matériel qui devra être réceptionné par LAOKESS dans un délai maximum de 7 jours calendaires après l'Evènement.

L'ensemble du Matériel est sujet à retour, à l'exception des photographies personnalisées que le Client pourra conserver.

Le Client devra utiliser l'étiquette retour qui lui aura été livré avec le Matériel.

Le Client doit veiller à ce que le colis de retour soit correctement empaqueté afin d'éviter toute dégradation du Matériel.

En cas de retard dans le retour du Matériel, une pénalité de 20 € par jour de retard sera appliquée.

Tout élément manquant, dégradation ou retard pourra faire l'objet d'une retenue sur la caution consentie à LAOKESS.

10. RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYES

En cas de défaut de paiement d'une facture, LAOKESS peut de plein droit, sans avertissement préalable, et sans formalité judiciaire suspendre l'exécution du Service.

LAOKESS peut également revendiquer : (i) l'application d'un intérêt légal de retard courant à compter du lendemain de la date d'échéance du montant non réglé jusqu'à son paiement intégral, avec anatocisme, (ii) l'application d'une pénalité de 5 % du Prix, (iii) la facturation de frais de relance d'un montant de quarante (40) euros par relance et (iv), conformément à l'article L. 441-10 II du code de commerce, à la facturation des frais de recouvrement (frais d'avocats, frais d'huissiers etc.) qui seraient supérieurs à la somme de quarante (40) euros, sans qu'aucune mise en demeure préalable soit nécessaire.

Le fait pour LAOKESS de ne pas se prévaloir du présent article à un quelconque moment, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation.

11. ANNULATION DU CONTRAT

Le Client pourra annuler sa commande dans les conditions suivantes :

- Annulation entre la date de validation de la commande et 60 jours avant l'Evènement : remboursement intégral du Prix.
- Annulation entre 60 jours avant l'Evènement et l'envoi du Matériel : 50 % du Prix est dû.
- Annulation entre l'envoi du Matériel et l'Evènement : 100 % du Prix est dû.

Dans le cas où le Service serait annulé par LAOKESS, pour quel que motif que ce soit, le Client obtiendra le remboursement intégral des sommes déjà versées.

12. RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de contravention avec les termes des articles 6 et 9 des présentes Conditions Générales, le Client sera réputé en inexécution grave de ses obligations contractuelles autorisant LAOKESS, à sa convenance, à :

- i) suspendre la livraison jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations et/ou
- ii) mettre en demeure le Client de respecter ses obligations et/ou
- iii) résilier de plein droit et sans préavis le contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels LAOKESS pourrait prétendre.

LAOKESS se réserve en outre le droit de poursuivre le Client de manière judiciaire ou extrajudiciaire afin d'être indemnisée du préjudice direct et indirect subi par LAOKESS du fait du Client.

Les stipulations des CGS qui, par nature, s'étendent au-delà de la résiliation restent effectives.

13. DROIT DE RETRACTATION

Lorsque le Client est un consommateur et lorsque la prestation de services a été conclue à distance, le Client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après la conclusion des présentes.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client devra notifier sa décision de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de LAOKESS.

En cas de rétractation, le Client se verra rembourser l'ensemble des paiements effectués.

Toutefois, conformément à l'article L221-5 du Code de la consommation, si le Client veut que

le Service soit fourni avant la fin du délai de rétractation, il devra adresser un email à LAOKESS dans lequel il reconnaît qu'après que LAOKESS ait entièrement exécuté le Service, celui-ci ne disposera plus du droit de rétractation.

Lorsque le Client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, il réglera les Services associés qui auraient d'ores et déjà été fournis.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client s'engage à respecter toutes les instructions qui lui seront prescrites par LAOKESS relatives à l'utilisation de ses marques, noms, logos, signes distinctifs (ci-après dénommés les « Marques ») et de ses droits d'auteur sur les Services dans le cadre de l'utilisation des Services.

Le Client n'est en aucune façon susceptible d'obtenir des droits, quels qu'ils soient, sur les Marques et les droits d'auteur sur les Services au titre des CGS.

LAOKESS demeure propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à ses Services et au Matériel mis à disposition du Client.

En particulier, la mise à disposition du Matériel ne saurait entraîner aucune cession ou licence de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

Toute reproduction, diffusion et représentation de tout ou partie du Matériel, des Services et des Marques de LAOKESS est formellement interdites.

15. RESPONSABILITÉ

La responsabilité des Parties ne pourra être engagée que dans les conditions du droit commun.

LAOKESS a pour unique co-contractant le Client. En conséquence, LAOKESS ne pourra en aucun cas engager sa responsabilité

contractuelle à l'égard des tiers, et notamment des participants à l'Evènement.

En particulier, le Client est informé que les Services s'adressent à des personnes majeures. La responsabilité de LAOKESS ne pourra en aucun cas être engagée en cas de participation d'une personne mineure, dont seul le Client pourra être tenu responsable.

Le Matériel peut inclure des boissons dont le contenu sera indiqué au Client. Le Client sera seul responsable de l'utilisation qui pourra être faite de ces boissons, par lui et par les Participants.

La responsabilité de LAOKESS ne pourra en aucun cas être engagée, en cas de faute, d'inexécution ou de mauvaise exécution du Service ou de non-respect des CGS imputable au Client, à un participant ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

La responsabilité de LAOKESS envers le Client ne pourra être mise en cause qu'à raison des dommages directs matériels et certains résultant d'une faute de LAOKESS, prouvée par le Client. Sont ainsi exclus tous les dommages ne résultant pas exclusivement et directement de l'inexécution par LAOKESS d'une des obligations contractuelles et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, les pertes de chiffre d'affaires, de clientèle, d'exploitation, de profit, d'une chance, d'activité, d'économies, de données, le « bad buzz », l'atteinte à l'image et les dommages causés aux co-contractants du Client.

La responsabilité de LAOKESS ne pourra pas non plus être engagée dans les cas suivants :
- en cas de Force Majeure définie à l'Article 16 ci-après,
- en cas de fraude avérée du Client.

La responsabilité de LAOKESS dans le cadre des CGS ne pourra excéder, tous sinistres et dommages confondus, 50 % du montant total des échéances du Prix effectivement payées par le Client.

Le Client renonce à tous recours contre LAOKESS au-delà de ce montant.

16. FORCE MAJEURE

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur à l'une des Parties, échappant à son contrôle, présentant un caractère à la fois imprévisible et irrésistible et reconnu comme tel par la jurisprudence des tribunaux français. Les cas de force majeure suspendent temporairement l'exécution des CGS.

Au surplus et de façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, à la condition qu'ils répondent aux conditions d'imprévisibilité, d'extériorité et d'irrésistibilité : les conséquence des grèves totales ou partielles, lock-out, intempéries, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les pandémies et crises sanitaires, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires, blocage des télécommunications, blocage indépendant de la volonté des Parties empêchant l'exécution normale du contrat. Cette liste n'est pas exhaustive.

La Partie invoquant un cas de force majeure doit, sous peine de ne pouvoir s'en prévaloir, informer l'autre Partie dans les quarante-huit (48) heures suivant la survenance de l'évènement, en justifiant de son caractère imprévisible, irrésistible, échappant à son contrôle, la mettant selon elle dans l'impossibilité de respecter ses obligations, en indiquant les dispositions prises ou qu'elle estime nécessaire de prendre alors qu'elle est dans l'impossibilité de le faire par elle-même, ainsi que la durée prévisible du cas de force majeure. Dans tous les cas, la Partie empêchée doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure. A l'issue de l'évènement, les conditions du Contrat seront redéfinies entre les Parties. Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résolu de plein droit. En cas de

prolongation de l'évènement au-delà d'une période de trois (3) mois, l'une ou l'autre des Parties, pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception.

17. CESSION DU CONTRAT – SOUS-TRAITANCE

LAOKESS conclut ce Contrat *intuitu personae*. Le Contrat ne peut être transféré par le Client, en tout ou partie, à un tiers, sans l'accord préalable et écrit de LAOKESS.

18. ASSURANCES

LAOKESS est titulaire d'une assurance de responsabilité civile et professionnelle auprès de la Compagnie MAIF sous le numéro 8096461H.

19. COORDONNEES

Pour toute question ou réclamation, le Client peut joindre LAOKESS par email à l'adresse suivante : contact@laokess.com

Ou par courrier à l'adresse suivante :

LAOKESS
45 avenue Sadi Carnot – 13200 Arles

20. DIVERS

Toute modification apportée aux CGS sera considérée comme un avenant.

21. DIVISIBILITE

Dans l'hypothèse où les stipulations des Conditions Générales seraient considérées nulles, inapplicables ou inopposables par toute juridiction compétente, les autres stipulations des présentes resteront valables, applicables et opposables.

22. ABSENCE DE RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées aux présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

23. DROIT APPLICABLE, MEDIATION ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les CGS sont soumis au droit français.

En cas de réclamation ou de litige découlant des Conditions Générales, le Client devra en aviser LAOKESS par notification écrite en indiquant la nature du différend et les manquements reprochés en vue de tenter de trouver une solution amiable au différend.

Si les Parties ne trouvent pas de solution à leur différend dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de la notification, le Client peut soumettre le différend à l'opposant à LAOKESS à www.mediateurfevad.fr qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les Parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Le Client dispose d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès de LAOKESS pour présenter sa demande au médiateur.

Les coordonnées du médiateur sont : mediateurducommerce@fevad.com et l'adresse de son site internet est www.mediateurfevad.fr.

Pour présenter sa demande de médiation, le CLIENT dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur précité.

Les Parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut de solution amiable au différend, les Parties pourront soumettre leur différend aux juridictions compétentes.